

# ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

 Mercredi 8 octobre 1958,  
à 15 heures

New-York

## SOMMAIRE

	Page
Point 15 de l'ordre du jour: Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité .....	385
Point 16 de l'ordre du jour: Election de six membres du Conseil économique et social .....	
Point 17 de l'ordre du jour: Election de trois membres du Conseil de tutelle.....	386

*Président:* M. Charles MALIK (Liban).

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

### Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Le premier point à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi est l'élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité en remplacement des membres dont le mandat expire le 31 décembre 1958, à savoir: la Colombie, l'Irak et la Suède. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. Outre les cinq membres permanents, le Canada, le Japon et le Panama continueront à être représentés au Conseil de sécurité après le 1er janvier 1959.

2. L'élection aura lieu au scrutin secret et il ne peut être fait de présentation de candidatures.

*A la demande du Président, M. Nisot (Belgique) et M. Voutov (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Bulletins déposés:</i>	79
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	79
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	79
<i>Majorité requise:</i>	53
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Argentine .....	78
Italie .....	76
Tunisie .....	74
Iran .....	2
Finlande .....	1
Grèce .....	1

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Argentine, l'Italie et la Tunisie sont élus membres non permanents du Conseil de sécurité.*

## POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

### Election de six membres du Conseil économique et social

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée va maintenant procéder à l'élection de six membres

du Conseil économique et social pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1958, à l'expiration des mandats du Brésil, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Grèce, de l'Indonésie et de la Yougoslavie. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Je signale à l'Assemblée que les Etats suivants continueront d'être représentés au Conseil après le 1er janvier 1959: Chili, Chine, Costa-Rica, Finlande, France, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Union des Républiques socialistes soviétiques. J'invite l'Assemblée à voter au scrutin secret.

*A la demande du Président, M. Woulbroun (Belgique) et M. Voutov (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Bulletins déposés:</i>	81
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	81
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	81
<i>Majorité requise:</i>	54
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Venezuela .....	74
Nouvelle-Zélande .....	73
Etats-Unis d'Amérique .....	68
Espagne .....	65
Bulgarie .....	57
Afghanistan .....	42
Thaïlande .....	34
Philippines .....	29
Irlande .....	9
Ceylan .....	6
Grèce .....	5
Maroc .....	4
Brésil .....	1
Canada .....	1
Guatemala .....	1
Japon .....	1
Portugal .....	1
Salvador .....	1
Yougoslavie .....	1

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Bulgarie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela sont élus membres du Conseil économique et social.*

4. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Il faut procéder à un nouveau tour de scrutin pour pourvoir le sixième siège vacant au Conseil économique et social. Conformément au règlement intérieur, le scrutin ne portera que sur les candidatures de l'Afghanistan et de la Thaïlande. Les bulletins portant le nom de tout autre candidat seront déclarés nuls.

*A la demande du Président, M. Woulbroun (Belgique) et M. Voutov (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	0
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54
Nombre de voix obtenues:	
Afghanistan .....	49
Thaïlande .....	32

5. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des deux tiers, je vous demanderai d'inscrire à nouveau sur un bulletin l'un des deux noms. Nous devons procéder ainsi à trois tours de scrutin restreint. Si aucun des deux candidats n'est élu, nous reviendrons alors au scrutin général. Veuillez cependant cette fois-ci inscrire soit l'Afghanistan, soit la Thaïlande. Nous en sommes au deuxième tour de scrutin restreint.

A la demande du Président, M. Woulbroun (Belgique) et M. Mitchev (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	0
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54
Nombre de voix obtenues:	
Afghanistan .....	48
Thaïlande .....	33

6. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, aucun des deux pays n'est élu. Nous allons donc procéder au troisième tour de scrutin restreint, limité à l'Afghanistan et à la Thaïlande.

A la demande du Président, M. Woulbroun (Belgique) et M. Mitchev (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	0
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54
Nombre de voix obtenues:	
Afghanistan .....	52
Thaïlande .....	29

7. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Aucun des deux Etats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au troisième tour de scrutin restreint, nous allons maintenant, conformément au règlement intérieur, procéder à un tour de scrutin général. Je donne tout d'abord la parole au représentant de la Thaïlande.

8. Le prince Wan **WAITHAYAKON** (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Je veux simplement dire que la Thaïlande retire sa candidature en faveur de l'Afghanistan. L'Afghanistan et la Thaïlande sont des nations amies; c'est une compétition amicale qui vient d'avoir lieu: nous avons rivalisé d'empressement à servir l'Organisation des Nations Unies. La Thaïlande sera heureuse de voir l'Afghanistan représenter notre région au Conseil économique et social.

9. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous devons donc procéder au scrutin général prévu par le règlement intérieur. Lorsque les résultats du vote auront été annoncés, je donnerai la parole au représentant de l'Afghanistan.

A la demande du Président, M. Smolderen (Belgique) et M. Mitchev (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	1
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54
Nombre de voix obtenues:	
Afghanistan .....	62
Philippines .....	14
Ghana .....	1
Hongrie .....	1
Irlande .....	1
Thaïlande .....	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, l'Afghanistan est élu membre du Conseil économique et social.

10. M. **PAZHAWAK** (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé la parole pour exprimer, aux représentants à l'Assemblée générale qui ont appuyé de leur vote notre candidature à l'un des sièges du Conseil économique et social, les remerciements de ma délégation. Nous remercions tout particulièrement la délégation de la Thaïlande et S. A. R. le prince Wan Waithayakon. Nous avons été profondément touchés du geste amical de cette délégation, geste dont il ne faut chercher l'origine que dans l'amitié dont les relations entre l'Afghanistan et la Thaïlande ont toujours été empreintes. Nous sommes d'autant plus heureux que S. A. R. le prince Wan Waithayakon s'en soit fait l'interprète, que nous le connaissons, que le monde entier le connaît, comme un homme profondément animé de l'esprit d'entente.

11. Un autre Etat de notre région, Ceylan, était également candidat à ce siège. Nous sommes reconnaissants à ce pays d'avoir offert de se désister en faveur de l'Afghanistan.

12. Je ne veux pas trop prendre du temps de l'Assemblée au moment où elle procède à des élections, mais je tiens à ajouter ceci: l'existence de cet esprit d'amitié, de cordialité et d'entente dans notre région du monde est pour ma délégation une source de satisfaction plus grande que ne l'est notre élection; nous espérons que cet esprit se manifestera toujours davantage.

#### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Election de trois membres du Conseil de tutelle

13. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale doit maintenant procéder à l'élection de trois membres du Conseil de tutelle. Il s'agit de pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration des mandats de la Birmanie, du Guatemala et de la République arabe unie le 31 décembre 1958.

14. Avant que nous procédions à cette élection, j'estime devoir appeler l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'Article 86 de la Charte, qui traite de la composition du Conseil de tutelle. L'équilibre établi

aux termes de cet article entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui administrent des territoires sous tutelle et ceux qui n'en administrent pas sera rompu dans un avenir assez proche lorsque l'un des Membres cessera d'être Autorité administrante et par conséquent de faire partie du Conseil, c'est-à-dire en 1960.

15. Il faudra donc que, compte tenu des élections qui vont avoir lieu aujourd'hui, l'Assemblée générale étudie à sa prochaine session ordinaire la procédure à suivre pour que les dispositions relatives à la composition du Conseil soient respectées et que l'équilibre soit maintenu après que le nombre des autorités administrantes aura diminué.

16. Comme dans le cas du Conseil économique et social, les membres sortants du Conseil de tutelle sont immédiatement rééligibles. Outre les membres expressément prévus à l'Article 86 de la Charte, Haïti et l'Inde continueront à siéger au Conseil après le 1er janvier 1959. Nous allons maintenant procéder au vote au scrutin secret.

*A la demande du Président, M. Willot (Belgique) et M. Mitchev (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	0
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Paraguay .....	66
Birmanie .....	61
République arabe unie .....	53
Libéria .....	37
Indonésie .....	4
Ethiopie .....	3
Ghana .....	2
Ceylan .....	1
Guatemala .....	1
Mexique .....	1

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Birmanie et le Paraguay sont élus membres du Conseil de tutelle.*

17. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Les autres Etats n'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, nous allons procéder au premier tour de scrutin restreint, qui portera uniquement sur les candidatures de la République arabe unie et du Libéria. Il ne faut inscrire qu'un seul nom sur les bulletins.

*A la demande du Président, M. Willot (Belgique) et M. Grinberg (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	80
Abstentions:	0
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

*Nombre de voix obtenues:*

République arabe unie .....	49
Libéria .....	31

18. **M. DUKULY** (Libéria) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement libérien va suivre l'exemple donné par la Thaïlande lorsque le prince Wan Waithayakon a annoncé que son pays se désistait en faveur d'un autre. Nous agissons de même; nous retirons notre candidature, sans dépit, mais avec amitié et gratitude pour tous ceux qui ont voté pour le Libéria. Qui échoue aujourd'hui réussira demain. La République arabe unie est un pays d'Afrique au nord du Sahara; le Libéria est un pays d'Afrique au sud du Sahara. Nous avons donc des intérêts communs. Nous nous désistons en faveur de la République arabe unie.

19. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant procéder au deuxième tour de scrutin restreint. Quand les résultats du vote auront été annoncés, je donnerai la parole au représentant de la République arabe unie.

*A la demande du Président, M. Willot (Belgique) et M. Mitchev (Bulgarie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	79
Abstentions:	7
Nombre de votants:	72
Majorité requise:	48
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	

République arabe unie .....	65
Libéria .....	7

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la République arabe unie est élue membre du Conseil de tutelle.*

20. **M. LOUTFI** (République arabe unie): A cette heure tardive, je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée. Je tiens seulement à déclarer que j'ai été très touché de la décision prise par mon collègue et ami, le chef de la délégation du Libéria. Je l'en remercie infiniment. C'est un geste que j'apprécie d'autant plus qu'il émane du représentant d'un pays africain avec lequel nous avons toujours entretenu des relations très cordiales. Je suis sûr que c'est dans l'esprit de la Conférence d'Accra, qui a rapproché davantage encore ces pays, que cette décision a été prise. Je présente une fois de plus mes remerciements les plus sincères à la délégation et au Gouvernement du Libéria.

21. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale a cet après-midi complété la composition des trois Conseils de l'Organisation des Nations Unies. Elle a élu trois membres non permanents du Conseil de sécurité, six membres du Conseil économique et social et trois membres du Conseil de tutelle. J'adresse mes plus sincères félicitations aux 12 Etats qui se sont vu accorder cet après-midi la confiance de l'Assemblée. Je leur souhaite de remplir avec le plus grand succès leur mandat dans ces trois organes principaux de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 17 h. 55.*